

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 mars 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SPORTS

LES RÉGATES ROYALES CANADIENNES HENLEY

M. Gilbert A. Parent (Welland): Madame le Président, les dirigeants de l'Association canadienne amateur de canotage ont jeté la consternation parmi les amateurs de canotage au Canada et à l'étranger quand ils ont annoncé leur décision unilatérale de ne plus tenir les régates royales canadiennes Henley à St. Catharines. Les membres de la ACAC n'ont pas eu l'occasion de se prononcer sur la question lors de l'assemblée annuelle, malgré les graves conséquences de ce changement radical apporté à une tradition de longue date, de même que ses répercussions manifestes sur le canotage au Canada. La Société canadienne de canotage Henley s'y est toujours opposée, mais en vain.

Les habitants de la circonscription de Welland, particulièrement ceux de Welland, n'en veulent pas à la ville de Montréal ni aux amateurs de canotage montréalais. Nous souhaitons que leurs efforts pour tenir d'importantes régates de canotage dans leur bassin olympique soient couronnés de succès, et je peux dire catégoriquement que la Société canadienne de canotage Henley est tout à fait disposée à les conseiller et à les aider à promouvoir le canotage à Montréal et ailleurs au Canada.

La situation est très claire: seule la ville de St. Catharines est habilitée à tenir les régates royales canadiennes Henley. En conséquence, madame le Président, à la date habituelle durant l'été de 1983 et de 1984, ainsi subséquentement, la ville de St. Catharines sera l'hôte des régates royales canadiennes Henley. Je crois . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

CHYPRE—LES CHYPRIOTES GRECS DISPARUS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, depuis qu'ils ont envahi Chypre, pays membre du Commonwealth, en 1974, les Turcs refusent de dire ce qu'il est advenu des personnes portées disparues par suite de l'invasion. Selon des preuves irréfutables, 1,619 Chypriotes grecs étaient détenus par les occupants en 1974 et l'on ignore encore aujourd'hui

ce qu'ils sont devenus. Le 9 décembre 1982, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une résolution concernant les personnes portées disparues à Chypre et réclament la solution rapide de ce problème humanitaire. Le 11 janvier dernier, le Parlement européen a adopté une résolution relative à ce problème, exhortant le comité à procéder à toutes les enquêtes nécessaires.

Le Canada s'est abstenu ostensiblement de se prononcer sur ces événements des plus tragiques, lors des votes aux Nations Unies, madame le Président, et il a refusé de se rallier à la centaine de pays qui étaient en faveur d'une solution équitable au problème chypriote. Ce n'est pas le moment de ménager la chèvre et le chou, il importe de prendre position et d'exiger que justice soit faite aux Chypriotes et à leur pays déchiré par les conflits.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LES PROGRAMMES DE PROMOTION SOCIALE OBLIGATOIRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, il est absolument indispensable de rendre les programmes de promotion sociale obligatoires si l'on veut que les femmes qui travaillent soient sur un pied d'égalité avec les hommes. Comme le gouvernement fédéral emploie beaucoup de main-d'œuvre, il devrait donner l'exemple au secteur privé. Mais il a complètement échoué sur ce plan. Ses projets-pilotes ne sont qu'une façade. Seulement 4.8 p. 100 des cadres de la Fonction publique sont des femmes. Par contre, 81 p. 100 des emplois mal rémunérés dans le secteur tertiaire sont occupés par des femmes, dont la plupart gagnent moins de \$10,000 par an. Et pourtant, madame le ministre d'État à la condition féminine se prétend fière de ces résultats.

Le gouvernement a également échoué lamentablement, pour ce qui est de convaincre le secteur privé de favoriser la promotion sociale des femmes. Moins de 5 p. 100 des employeurs contactés ont accepté d'envisager la chose, mais aucun d'eux n'a encore pris de mesure. L'année dernière, le ministre a parlé de rendre les programmes de promotion sociale obligatoires, puis elle a reculé. Selon certains renseignements confidentiels, le cabinet ne songe qu'à discuter davantage de la question. La récession ne suffit pas à excuser cette inertie. Il faut immédiatement rendre les programmes de promotion sociale obligatoires afin qu'ils puissent être mis en œuvre au cours des années à venir. Les femmes canadiennes veulent qu'on agisse tout de suite. Elles en ont assez des belles paroles, des promesses en l'air et des lieux communs. Elles ne veulent pas se contenter éternellement d'emplois mal payés.